

Des anticorridas condamnés et interdits de séjour dans le Gard

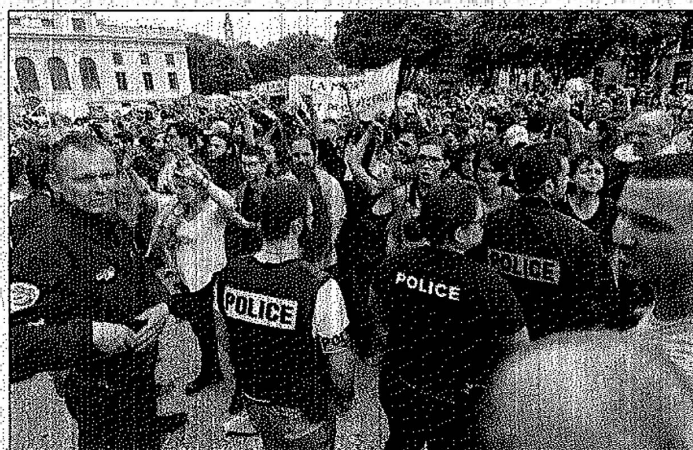
Justice. Cinq prévenus jugés ce mardi en comparution immédiate. Explications.

Après les débordements survenus samedi dernier en marge d'une manifestation anticorrida, cinq militants étaient jugés ce mardi devant le tribunal correctionnel. Quatre d'entre eux comparaissaient derrière les grilles du box des détenus et une prévenue était jugée libre. Ils devaient s'expliquer sur des faits de violences sur des policiers, participation avec arme à un attroupement, rébellion, dégradations (tags). La scène s'était déroulée alors que la première corrida s'apprêtait à débuter, samedi après-midi.

Violences et rébellion

En une poignée de secondes, plus de 200 militants défenseurs de la cause animale, se regroupent et haranguent avec véhémence la foule et notamment les aficionados qui s'apprentent à assister à la course.

La police est présente et déploie des cordons de sécurité pour éviter que les "anti" pénètrent dans les arènes. C'est à cet instant que certains militants vont au contact et se confrontent



■ Des policiers avaient été blessés, samedi.

Certains militants anticorridas ont été trouvés porteur de bombes lacrymogènes. Dans le box des détenus, les quatre prévenus sont tous penauds après être passés par les cases garde à vue et prison. Schématiquement, ils expliquent qu'ils ont participé bien malgré eux aux débordements.

« Desobéissance civile »

Selon eux, ils voulaient exprimer pacifiquement leur opposition à la corrida en scandant des slogans. La rébellion, les

Une dame qui a peint à la bombe des slogans anti-tauro-machie reconnaît son rôle dans une dizaine de tags et non pas 17 comme il lui est reproché. « J'ai peint au sol et sur des jardinières », explique cette militante antispéciste. Pour elle, l'animal doit être considéré exactement comme l'égal de l'homme. Elle revendique une action « de désobéissance civile ».

Le spectre de Rodilhan

De son côté, M^e Jean-François

Ortiz, le substitut du procureur de la République, qui se souvient de l'épisode de violences de Rodilhan perpétrées (en 2014) sur fond de d'événement taurin.

La magistrate a aussi observé que certains manifestants étaient venus armés. Elle requiert des peines allant de trois mois ferme pour les plus virulents à 500 € d'amende pour l'auteur des tags. Elle demande aussi des interdictions de séjour dans le Gard.

Pour la défense, M^{es} Marie Godard et Benjamin Minguet ont déploré le placement en détention et contesté le bien fondé de certaines poursuites tout en soulignant l'absence de passé judiciaire pour la plupart des prévenus.

Après délibéré, Christelle B. écope de huit mois avec sursis, 500 € d'amende. Myriam B. écope de 500 € d'amende avec interdiction de séjour (IS) dans le Gard pour les dégradations et l'attroupement ; elle est relaxée pour la rébellion. Antonio C. écope de six mois avec sursis (et IS de trois ans), Frédéric

MANIFESTATION

Nîmes

Blocus au lycée Albert-Camus

La reprise des cours a été fortement perturbée, ce mardi matin, au lycée Camus. De jeunes lycéens ont organisé un blocus devant les portes de l'établissement (ex Montauray). La manifestation a duré jusqu'en début d'après-midi. Des élèves et professeurs ont pu pénétrer



à l'intérieur après 14 h, pour (entre autres) une épreuve de sport comptant pour le baccalauréat.

"Calamité agricole" après la sécheresse

Agriculture. Des indemnisations pour de nombreuses communes.

À la suite de la sécheresse qui a touché le Gard de mai à septembre 2017, le comité national de gestion des risques en agriculture du 21 mars 2018 a donné un avis favorable à la demande de reconnaissance de calamités agricoles pour les pertes de récoltes de fourrages, d'arandes, de châtaignes et de plantes aromatiques et médicinales, ainsi que pour les pertes de fonds sur les plantes aromatiques et médicinales.



■ Les châtaignes avaient souffert de la sécheresse.

d'indemnisation ? Par télé-déclaration des dossiers avant le 22 juin, en utilisant